



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 1 AVRIL 2020**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARGENTEUIL  
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 1 avril 2020 à 19h à huis clos en vertu du décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

madame la conseillère Danielle Parent, monsieur le conseiller Francis Léger (par voie téléphonique), madame la conseillère Diane Bélair, madame la conseillère Cassandra Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

Monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 7 avril 2020 ;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance sur place en respectant les distances minimales exigées et par voie téléphonique ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Julie Léveillée, appuyé par madame la conseillère Diane Bélair et résolu unanimement :

**QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique.

### **Ouverture de la séance**

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

### **Période de questions portant sur l'ordre du jour**

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

#### **1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.



No de résolution  
ou annotation

# Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 1 AVRIL 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**SÉANCE ORDINAIRE DU 1 AVRIL 2020 À 19H**

## **OUVERTURE DE LA SESSION PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR**

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
  - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2020
3. **Approbation des comptes**
4. **États financiers**
  - 4.1 États financiers se terminant le 23 mars 2020
  - 4.2 Dépôt du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019
5. **Correspondance**
6. **Compte-rendu des comités**
7. **Dépôt de rapports**
  - 7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et environnement
  - 7.2 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie
  - 7.3 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux
8. **Affaires diverses**
  - 8.1 Modifications aux procédures municipales nécessitant le déplacement ou le rassemblement de personnes dans le cadre d'un acte prioritaire pour le processus de demande d'approbation référendaire pour le second projet de règlement numéro RU.02.2011.12, modifiant le règlement de zonage RU.02.2011, tel que déjà amendé, afin de modifier et créer certaines dispositions relativement aux projets intégrés et à la grille de spécifications de la zone H 10, telle qu'identifiée au plan de zonage
  - 8.2 Avis de motion concernant le règlement numéro 2020-03 établissant la création d'un conseil local du patrimoine
  - 8.3 Dépôt du projet de règlement concernant le règlement 2020-03 établissant la création d'un conseil local du patrimoine
  - 8.4 Dossier PIIA-2020-05 visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 208 428 du cadastre du Québec en bordure de la montée du Pont-Bleu
  - 8.5 Dossier PIIA-2020-06 visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 205 820 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Hammond
  - 8.6 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels pour une construction neuve située à l'adresse projetée 213, chemin Hammond
  - 8.7 Approbation d'une entente intermunicipale relative au don écologique des propriétés qui seront cédées par la Société en nom collectif De Volpi Walker SENC
  - 8.8 Appel d'offres sur invitation numéro INV202004-06 relatif au dynamitage dans le cadre des travaux de réfection du chemin Tamaracouta
  - 8.9 Appel d'offres sur invitation numéro INV202004-07 relatif à l'achat de ponceaux en polyéthylène à haute densité



No de résolution  
ou annotation

# Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 AVRIL 2020

- (PEHD) dans le cadre des travaux de réfection du chemin Tamaracouta
- 8.10 Appel d'offres sur invitation numéro INV202004-08 relatif à l'achat de ponceaux en ciment dans le cadre des travaux de réfection du chemin Tamaracouta
  - 8.11 Appel d'offres public numéro TP202004-10 relatif à l'achat de matériel concassé (excepté MG-80) dans le cadre des travaux de réfection du chemin Tamaracouta
  - 8.12 Appel d'offres public numéro TP202004-11 relatif à l'achat de matériel concassé MG-80 dans le cadre des travaux de réfection du chemin Tamaracouta
  - 8.13 Appel d'offres sur invitation numéro INV202004-13 relatif à la location de pelles hydrauliques avec opérateurs dans le cadre des travaux de réfection du chemin Tamaracouta
  - 8.14 Adjudication du contrat relatif à la surveillance de chantier pour les travaux de réfection du chemin Tamaracouta INV202002-01
  - 8.15 Drogation de mise en concurrence concernant l'octroi du contrat d'assurance collective
  - 8.16 Adjudication de contrat de gré à gré dans le cadre du renouvellement des assurances collectives à l'entreprise Great-West Life
  - 8.17 Adjudication du contrat de remplacement de la tôle du toit du garage municipal
  - 8.18 Avril mois de la jonquille
  - 8.19 Représentant municipal auprès de Tricentris
  - 9. **Période de questions**
  - 10. **Levée de la séance**

**ADOPTÉE.**

## 2. Adoption des procès-verbaux

2020-04-077

### 2.1 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2020**

**Considérant** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2020 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

**Considérant** que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

**APPUYÉ PAR :** madame la conseillère Diane Bélair

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER et D'ADOPTER**, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2020.

**ADOPTÉE.**

2020-04-078

## 3. **Approbation des comptes**

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois de mars.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame la conseillère Dawn Charles

**APPUYÉ PAR :** madame la conseillère Julie Léveillé

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois



No de résolution  
ou annotation

# Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 1 AVRIL 2020**

de mars totalisant **40 357,05 \$**, et d'en autoriser les paiements.

**D'APPROUVER** les paiements des dépenses incompressibles du mois du mois de mars.

**ADOPTÉE.**

## **4. États financiers**

### **4.1 États financiers se terminant le 23 mars 2020**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 23 mars 2020.

### **4.2 Dépôt du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019**

En conformité avec l'article 176 du Code municipal du Québec, le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre-Luc Nadeau, après que soit dûment paru un avis public à cet effet le 24 mars 2020, dépose le rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019 pour la Municipalité de Mille-Isles et le rapport du vérificateur, tels que préparés par le cabinet de comptable Gariépy Bussière CPA Inc.

## **5. Correspondance**

Un résumé de la correspondance du mois de mars 2020 a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

## **6. Compte-rendu des comités**

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

### Communication (madame la conseillère Cassandra Lescarbeau) :

En cette situation particulière, la Municipalité a ajouté sur son site Internet l'onglet « Covid-19 » sous l'onglet Conseil municipal. Considérant qu'une mise à jour est faite quotidiennement par le gouvernement, il y a lieu de consulter souvent cet onglet pour y apprendre les nouveautés et les mesures prises par la Municipalité pour aider ses citoyens.

Par ailleurs, il est plus important que jamais de se tenir informé. N'oubliez pas que la Municipalité a désormais une page Facebook où les informations importantes sont publiées ainsi qu'une Infolettre qui est envoyé à toutes les semaines ou plus souvent lorsque requis.

### Voirie et infrastructure (madame la conseillère Dawn Charles) :

Au cours des derniers jours, la température clémente a permis au Service des travaux publics de procéder au nivelage des chemins où des travaux prioritaires étaient requis. Dès que nous le pourrons, nous



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 1 AVRIL 2020**

ferons le nivelage des autres chemins de gravier de la Municipalité, dépendamment de la température et de la crue printanière de cette année.

Pour ce qui est des travaux du chemin Tamaracouta, la majorité des appels d'offres sont lancées et d'autres le seront sous peu. Les délais ont été légèrement prolongés pour laisser l'occasion à toutes les entreprises de déposer des offres tout en respectant le délai de fermeture des entreprises imposé par le gouvernement.

### Sécurité publique (monsieur le conseiller Francis Léger) :

Les crues printanières sont à nos portes. Les prévisions du ministère de la Sécurité publique sont optimistes. Si toutefois vous avez connaissance d'une situation qui pourrait être dangereuse ou qui mérite une observation particulière, n'hésitez pas à nous en faire part.

### Loisirs et vie communautaire (madame la conseillère Julie Léveillé) :

En réponse aux exigences gouvernementales, toutes les activités prévues par la Municipalité et celles organisées par les organismes communautaires sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Si toutefois vous souhaitez vous impliquer bénévolement pendant l'état d'urgence sanitaire, vous pouvez visiter notre site Internet ou contacter madame Darina Bélanger qui pourra vous diriger vers les ressources appropriées.

### Urbanisme (madame la conseillère Danielle Parent) :

Encore une fois, la Municipalité a dû suspendre les procédures d'approbation référendaire dans le cadre du projet de modification réglementaire en cours. Le gouvernement a cependant prévu une modification des dispositions pour permettre dans le cas de situation urgente de poursuivre les démarches.

Il y a donc à l'ordre du jour de la présente séance une résolution permettant au conseil municipal de procéder différemment jusqu'à la fin du décret gouvernemental.

### Environnement (madame la conseillère Diane Bélair) :

Le centre de tri Tricentris, étant un centre de première ligne, demeure ouvert. Vous pouvez donc continuer à faire le recyclage des matières. D'ailleurs, je serai la conseillère représentante de Tricentris suite à l'adoption d'une résolution ce soir.

### Maire:

Le maire fait un survol des sujets d'intérêts y compris des intérêts régionaux et des discussions qui ont eu lieu lors des dernières rencontres tenues à la MRC d'Argenteuil.

Durant cette période difficile, sachez que la Municipalité a contacté tous les citoyens de plus de 70 ans pour s'assurer qu'ils ne manquaient de rien.



No de résolution  
ou annotation

# Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 AVRIL 2020

Tout citoyen qui a un besoin dû à cette crise, que ce soit un besoin en nourriture, médicaments ou si vous croyez que dans votre voisinage des personnes ont des besoins, n'hésitez pas à contacter la Municipalité directement ou via un message privé sur notre page Facebook.

## 7. Dépôt de rapports

### 7.1 *Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de l'urbanisme et environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois de février 2020.

### 7.2 *Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de février 2020.

### 7.3 *Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport de l'application concernant le contrôle des animaux concernant la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois de mars 2020.

## 8. Affaires diverses

### 8.1 *Modifications aux procédures municipales nécessitant le déplacement ou le rassemblement de personnes dans le cadre d'un acte prioritaire pour le processus de demande d'approbation référendaire pour le second projet de règlement numéro RU.02.2011.12, modifiant le règlement de zonage RU.02.2011, tel que déjà amendé, afin de modifier et créer certaines dispositions relativement aux projets intégrés et à la grille de spécifications de la zone H 10, telle qu'identifiée au plan de zonage*

**Considérant** le décret 177-2020, adopté par le gouvernement du Québec le 13 mars 2020, concernant une déclaration d'urgence sanitaire, conformément à l'article 118 de la *Loi sur la santé publique* ;

**Considérant** l'entrée en vigueur de l'arrêté 2020-008 proposant une alternative aux procédures municipales nécessitant le déplacement ou le rassemblement de personnes ;

**Considérant** que la Municipalité de Mille-Isles souhaite se prévaloir d'une procédure alternative pour mener une consultation à distance pour les cas prioritaire qui permet de remplacer les procédures habituelles ;

**Considérant** que les personnes intéressées par cette consultation écrite peuvent déposer des demandes provenant de la zone H-10 ainsi que des zones contigües Ru-3, RU-7, H-19, H-22, H-23, Rt-3 et Rt-6 ;

**Considérant** que la publication de l'avis public affiché sur le site internet de la Municipalité et sur les panneaux d'affichages officiels en date du

2020-04-079



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 1 AVRIL 2020**

2 avril 2020 prévoit que la procédure de consultation écrite est valide pour une période de 15 jours, donc jusqu'au 16 avril 2020 ;

**Considérant** que les demandes de participation à un référendum doivent être transmises par courriel à la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe madame Andrée-Ann LaRocque ;

**Considérant** que l'objet de la demande est jugé prioritaire par le conseil municipal.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Diane Bélair

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE DÉSIGNER** comme acte prioritaire le processus de demande d'approbation référendaire pour le second projet de règlement numéro RU.02.2011.12, modifiant le règlement de zonage RU.02.2011, tel que déjà amendé, afin de modifier et créer certaines dispositions relativement aux projets intégrés et à la grille de spécifications de la zone H 10, telle qu'identifiée au plan de zonage.

**QUE** la Municipalité de Mille-Isles se prévaut d'une procédure alternative pour mener une consultation à distance pour les cas prioritaire qui permet de remplacer les procédures habituelles.

**QUE** les personnes intéressées par cette consultation écrite peuvent déposer des demandes provenant de la zone H-10 ainsi que des zones contigües RU-3, RU-7, H-19, H-22, H-23, RT-3 et RT-6

**QUE** la publication de l'avis public affiché sur le site internet de la Municipalité et sur les panneaux d'affichages officiels en date du 2 avril 2020 prévoit que la procédure de consultation écrite est valide pour une période de 15 jours, donc jusqu'au 16 avril 2020.

**QUE** les demandes de participation à un référendum doivent être transmises par courriel à la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe madame Andrée-Ann LaRocque à l'adresse [alarocque@mille-isles.ca](mailto:alarocque@mille-isles.ca).

**QUE** ces mesures incluent la possibilité aux citoyens de transmettre des questions ou observations par écrit, de poser des questions et faire des observations par téléphone.

**ADOPTÉE.**

### **8.2 Avis de motion concernant le règlement numéro 2020-03 établissant la création d'un conseil local du patrimoine**

Avis de motion est par la présente donné par *monsieur le conseiller Francis Léger*, qu'à la prochaine séance ou à la séance subséquente, le Conseil adoptera un règlement portant sur *la création d'un conseil local du patrimoine*.

Ce règlement est adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 AVRIL 2020

2020-04-080

### **8.3 *Dépôt du projet de règlement concernant le règlement 2020-03 établissant la création d'un Conseil local du patrimoine***

**Considérant** qu'un avis de motion et la présentation du projet de règlement sont donnés séance tenante avec dispense de lecture ;

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

**Considérant** que ce projet de règlement est mis à la disposition du public pour consultation par voie électronique ;

**Considérant** que le conseil reconnaît l'importance du patrimoine dans le développement de sa collectivité.

**Considérant** la résolution numéro 2019-09-223 laquelle vise la création d'un comité du patrimoine de Mille-Isles pour la récupération des archives de Mille-Isles données à la Société d'histoire de Morin-Heights ;

**Considérant** que le Comité du patrimoine de Mille-Isles n'est pas en opération et qu'il est remplacé par la création d'un conseil local du Patrimoine.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Diane Bélaïr

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE DÉPOSER** le projet de règlement concernant le règlement 2020-03 établissant la création d'un conseil local du patrimoine.

**ADOPTÉE.**

2020-04-081

### **8.4 *Dossier PIIA-2020-05 visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 208 428 du cadastre du Québec en bordure de la montée du Pont-Bleu***

**Considérant** que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 3 205 428 du cadastre du Québec, en bordure de la montée du Pont-Bleu ;

**Considérant** que ce projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

**Considérant** l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

**Considérant** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Danielle Parent

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 3 205 428 du cadastre du Québec en bordure de la montée du Pont-Bleu, conformément au dossier PIIA-2020-05.

**ADOPTÉE.**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 AVRIL 2020

2020-04-082

**8.5 Dossier PIIA-2020-06 visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 205 820 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Hammond**

**Considérant** que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 3 205 820 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Hammond ;

**Considérant** que ce projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

**Considérant** l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

**Considérant** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Danielle Parent

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Diane Bélair

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 3 205 820 du cadastre du Québec en bordure du chemin Hammond, conformément au dossier PIIA-2020-06, en imposant la condition suivante :

A) *Que les surfaces de l'allée d'accès et des espaces de stationnement soient perméables ou semi-perméables.*

**ADOPTÉE.**

2020-04-083

**8.6 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels pour une construction neuve située sur le lot 3 205 820 du cadastre du Québec, à l'adresse projetée 213, chemin Hammond**

**Considérant** que le demandeur, monsieur Philippe Labbé, a déposé une demande de permis de construction numéro 34 visant la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 3 205 820 du cadastre du Québec dont l'adresse projetée est 213, chemin Hammond.

**Considérant** qu'initialement le numéro de lot de ces terrains était une partie du lot 139 et qu'à la suite de la rénovation cadastrale, ce lot porte maintenant le numéro 3 205 820 du cadastre du Québec ;

**Considérant** que selon les termes de l'article 15.1.1 du Règlement de zonage RU.02.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, une condition préalable à la délivrance d'un permis de construction est le paiement de la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels lorsque le terrain, pour lequel un permis de construction est émis, n'était pas un lot distinct avant la rénovation cadastrale ;

**Considérant** que la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie de terrain situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou au versement d'une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale ;

**Considérant** que selon le règlement précité, la contribution exigée pour la présente contribution aux fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 1 AVRIL 2020**

naturels est établie à 4987,50 \$ ou à une superficie de 4453,02 mètres carrés.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Diane Bélair

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** la demande de contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels de monsieur Philippe Labbé pour le projet de construction neuve située sur le lot 3 205 820 du cadastre du Québec, à l'adresse projetée 213, chemin Hammond et que la contribution totale soit de 4987,50 \$ ;

**QUE** cette contribution monétaire soit versée au fonds réservé aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

**ADOPTÉE.**

2020-04-084

**8.7** *Approbation d'une entente intermunicipale relative au don écologique des propriétés qui seront cédées par la Société en nom collectif De Volpi Walker SENC*

**Considérant** la résolution 2019-06-149 adoptée à la séance du 5 juin 2019 par le conseil municipal qui spécifie que le Municipalité reçoit et accepte le don écologique à des fins de conservation des propriétés appartenant à la Société en nom collectif De Volpi Walker SENC ;

**Considérant** que la propriété donnée par la Société en nom collectif De Volpi Walker SENC est située sur le territoire de la Municipalité de Mille-Isles et sur celui de la Ville de Saint-sauveur ;

**Considérant** qu'il n'est pas permis par la loi pour une municipalité d'acquérir des propriétés à des fins de conservation à l'extérieur de son territoire ;

**Considérant** qu'il y a lieu qu'une entente soit conclue avec la Ville de Saint-Sauveur concernant le don de cette propriété et qu'une répartition des frais, des modalités de paiement et des tâches à effectuer soit établie ;

**Considérant** que les dispositions du Code Municipal (RLRQ, c. C-27-1) et de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) permettent de conclure une entente relativement à un don écologique de propriétés situées sur le territoire de la Municipalité de Mille-Isles et de la Ville de Saint-Sauveur ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Diane Bélair

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** l'entente intermunicipale relative au don écologique des propriétés qui seront cédées par la Société en nom collectif De Volpi Walker SENC.

**D'AUTORISER** monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, et monsieur Howard Sauvé, maire, à signer ladite entente avec la Ville de Saint-Sauveur.

**D'AUTORISER** le paiement des frais relatifs aux dispositions prévues à l'entente.

**ADOPTÉE.**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 AVRIL 2020

2020-04-085

**8.8 Appel d'offres sur invitation numéro INV202004-06 relatif au dynamitage dans le cadre des travaux de réfection du chemin Tamaracouta**

**Considérant** qu'il est prévu dans le cadre des travaux ponctuels de réfection du chemin Tamaracouta de faire des travaux de dynamitage pour la section du chemin Tamaracouta, entre les chemins de Mille-Isles et Hammond ;

**Considérant** qu'il est requis de procéder par appel d'offres sur invitation.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Danielle Parent

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE MANDATER** monsieur Yves Latour, directeur du Service des travaux publics, pour qu'il procède au dépôt de l'appel d'offres sur invitation numéro INV202004-06 relatif au dynamitage d'une section du chemin Tamaracouta, entre les chemins de Mille-Isles et Hammond, le tout en conformité avec le Règlement sur la gestion contractuelle 2018-07 de la Municipalité de Mille-Isles.

**DE PRÉCISER** que la Municipalité de Mille-Isles ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil municipal, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution du conseil.

**QUE** le contrat soit conditionnel à l'approbation d'un règlement d'emprunt par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**ADOPTÉE.**

2020-04-086

**8.9 Appel d'offres sur invitation numéro INV202004-07 relatif à l'achat de ponceaux en polyéthylène à haute densité (PEHD) dans le cadre des travaux de réfection du chemin Tamaracouta**

**Considérant** qu'il est prévu au plan de réfection du chemin Tamaracouta d'installer de nouveaux ponceaux en polyéthylène à haute densité (PEHD) pour la section du chemin Tamaracouta, entre les chemins de Mille-Isles et Hammond ;

**Considérant** qu'il est requis de procéder par appel d'offres sur invitation.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE MANDATER** monsieur Yves Latour, directeur du Service des travaux publics, pour qu'il procède au dépôt de l'appel d'offres sur invitation numéro INV202004-07 relatif à l'achat de ponceaux en polyéthylène à haute densité (PEHD) pour la section du chemin Tamaracouta, entre les chemins de Mille-Isles et Hammond, le tout en conformité avec le Règlement sur la gestion contractuelle 2018-07 de la Municipalité de Mille-Isles.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 AVRIL 2020

**DE PRÉCISER** que la Municipalité de Mille-Isles ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil municipal, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution du conseil.

**QUE** le contrat soit conditionnel à l'approbation d'un règlement d'emprunt par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**ADOPTÉE.**

2020-04-087

**8.10 Appel d'offres sur invitation numéro INV202004-08 relatif à l'achat de ponceaux en ciment dans le cadre des travaux de réfection du chemin Tamaracouta**

**Considérant** qu'il est prévu au plan de réfection du chemin Tamaracouta d'installer de nouveaux ponceaux en ciment pour la section de chemin Tamaracouta, entre les chemins de Mille-Isles et Hammond ;

**Considérant** qu'il est requis de procéder par appel d'offres sur invitation.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame la conseillère Dawn Charles

**APPUYÉ PAR :** madame la conseillère Julie Léveillé

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE MANDATER** monsieur Yves Latour, directeur du Service des travaux publics, pour qu'il procède au dépôt d'un appel d'offres sur invitation numéro INV202004-08 relatif à l'achat de ponceaux en ciment pour la section du chemin Tamaracouta, entre les chemins de Mille-Isles et Hammond, le tout en conformité avec le Règlement sur la gestion contractuelle 2018-07 de la Municipalité de Mille-Isles.

**DE PRÉCISER** que la Municipalité de Mille-Isles ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil municipal, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution du conseil.

**QUE** le contrat soit conditionnel à l'approbation d'un règlement d'emprunt par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**ADOPTÉE.**

2020-04-088

**8.11 Appel d'offres public numéro TP202004-10 relatif à l'achat de matériel concassé (excepté MG-80) dans le cadre des travaux de réfection du chemin Tamaracouta**

**Considérant** qu'il est prévu au plan de réfection du chemin Tamaracouta d'acheter du matériel concassé (excepté MG-80) pour la section du chemin Tamaracouta, entre les chemins de Mille-Isles et Hammond ;

**Considérant** que le Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27 .1) impose les règles en matière d'attribution des contrats des organismes municipaux ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 1 AVRIL 2020**

**Considérant** que les coûts relatifs à l'achat de matériel concassé (excepté MG-80) dans le cadre des travaux de réfection du chemin Tamaracouta sont estimés à plus de 100 000 \$ ;

**Considérant** que le contrat doit être conditionnel à l'approbation d'un règlement d'emprunt par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Diane Bélair

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillée

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE MANDATER** monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, pour qu'il procède au dépôt d'un appel d'offres public numéro TP202004-10 avec le système SEAO relatif à l'achat de matériel concassé (excepté MG-80) pour la section du chemin Tamaracouta, entre les chemins de Mille-Isles et Hammond, le tout en conformité avec le Règlement sur la gestion contractuelle 2018-07 de la Municipalité de Mille-Isles.

**DE PRÉCISER** que la Municipalité de Mille-Isles ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil municipal, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution du conseil.

**QUE** le contrat soit conditionnel à l'approbation d'un règlement d'emprunt par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**ADOPTÉE.**

2020-04-089

**8.12 Appel d'offres public numéro TP202004-11 relatif à l'achat de matériel concassé MG-80 dans le cadre des travaux de réfection du chemin Tamaracouta**

**Considérant** qu'il est prévu au plan de réfection du chemin Tamaracouta d'acheter du matériel concassé MG-80 pour la section du chemin Tamaracouta, entre les chemins de Mille-Isles et Hammond ;

**Considérant** que le Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27 .1) impose les règles en matière d'attribution des contrats des organismes municipaux ;

**Considérant** que les coûts relatifs à l'achat de matériel concassé MG-80 dans le cadre des travaux de réfection du chemin Tamaracouta sont estimés à plus de 100 000 \$ ;

**Considérant** que le contrat doit être conditionnel à l'approbation d'un règlement d'emprunt par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillée

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE MANDATER** monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, pour qu'il procède au dépôt d'un appel d'offres public



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 1 AVRIL 2020**

numéro TP202004-11 avec le système SEAO relatif à l'achat de matériel concassé MG-80 pour la section du chemin Tamaracouta, entre les chemins de Mille-Isles et Hammond, le tout en conformité avec le Règlement sur la gestion contractuelle 2018-07 de la Municipalité de Mille-Isles.

**DE PRÉCISER** que la Municipalité de Mille-Isles ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil municipal, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution du conseil.

**QUE** le contrat soit conditionnel à l'approbation d'un règlement d'emprunt par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**ADOPTÉE.**

2020-04-090

**8.13 Appel d'offres sur invitation numéro INV202004-13 relatif à la location de pelles hydrauliques avec opérateurs dans le cadre des travaux de réfection du chemin Tamaracouta**

**Considérant** qu'il est prévu au plan de réfection du chemin Tamaracouta de louer des pelles hydrauliques avec opérateurs pour les travaux de réfection d'une section du chemin Tamaracouta, entre les chemins de Mille-Isles et Hammond ;

**Considérant** qu'il est requis de procéder par appel d'offres sur invitation ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE MANDATER** monsieur Yves Latour, directeur du Service des travaux publics, pour qu'il procède au dépôt de l'appel d'offres sur invitation numéro INV202004-13 relatif à la location de pelles hydrauliques avec opérateurs dans le cadre des travaux de réfection d'une section du chemin Tamaracouta, entre les chemins de Mille-Isles et Hammond, le tout en conformité avec le Règlement sur la gestion contractuelle 2018-07 de la Municipalité de Mille-Isles.

**DE PRÉCISER** que la Municipalité de Mille-Isles ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil municipal, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution du conseil.

**QUE** le contrat soit conditionnel à l'approbation d'un règlement d'emprunt par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**ADOPTÉE.**



No de résolution  
ou annotation

2020-04-091

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 AVRIL 2020

### 8.14 **Adjudication du contrat relatif à la surveillance de chantier pour les travaux de réfection du chemin Tamaracouta INV202002-01**

**Considérant** que la Municipalité de Mille-Isles a procédé à l'appel d'offres sur invitation numéro INV202002-01 relatif à la surveillance de chantier pour les travaux de réfection du chemin Tamaracouta ;

**Considérant** que trois (3) entreprises ont été invitées à soumissionner sur le projet relatif à la surveillance de chantier pour les travaux de réfection du chemin Tamaracouta ;

**Considérant** qu'une seule entreprise a répondu à l'invitation ;

**Considérant** les résultats suivants :

Nom de l'entreprise	Coût / pointage
Consultants Mirtec Inc.	94,28 \$ / 13 258

**Considérant** la recommandation de monsieur Yves Latour, directeur du Service des travaux publics, qui a effectué l'analyse de la conformité de la soumission ;

**Considérant** que le contrat doit être conditionnel à l'approbation d'un règlement d'emprunt par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Diane Bélair

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADJUGER** à l'entreprise Consultants Mirtec Inc. le contrat relatif à la surveillance de chantier pour les travaux de réfection du chemin Tamaracouta au montant de **94,28 \$, taxes incluses, par heure de travail du surveillant de chantier** comme décrit au devis INV202002-01 et en conformité avec le Règlement 2018-07 concernant la gestion contractuelle.

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles, le présent contrat ;

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 23-04000-712.

**QUE** le contrat soit conditionnel à l'approbation d'un règlement d'emprunt par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**ADOPTÉE.**

2020-04-092

### 8.15 **Dérogation de mise en concurrence concernant l'octroi du contrat de l'assurance collective**

**Considérant** que le contrat de l'assurance collective octroyé à l'entreprise Great-West Life par la résolution 2018-11-248 vient à échéance et doit être renouvelé ;

**Considérant** que la soumission déposée pour le renouvellement totalise un montant de 80 944,67 \$, une augmentation de 4,80 % comparée au précédent contrat ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 1 AVRIL 2020**

**Considérant** qu'une demande de dérogation de mise en concurrence est demandée par monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier afin de permettre d'octroyer le contrat d'assurance collective à l'entreprise Great-West Life sans avoir à procéder à une demande de soumission par invitation.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Cassandra Lescarbeau  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation de mise en concurrence déposée par monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier ;

**D'AUTORISER** la réception de la soumission au montant de 80 944,67 \$ taxes incluses, pour le renouvellement du contrat de l'assurance collective.

**ADOPTÉE.**

2020-04-093

**8.16** ***Adjudication de contrat de gré à gré dans le cadre du renouvellement des assurances collectives à l'entreprise Great-West Life***

**Considérant** que la Municipalité est autorisée à conclure un contrat de gré à gré lorsque la dépense est inférieure à 50 000 \$ conformément au Règlement 2018-07 sur la gestion contractuelle ;

**Considérant** que le Règlement 2018-07 permet de déroger à l'obligation de mise en concurrence lors de l'attribution d'un contrat de gré à gré comportant une dépense égale ou supérieure à 50 000 \$ taxes incluses, mais inférieure au seuil d'appel d'offres public décrété par le ministre ;

**Considérant** l'approbation de la dérogation par le conseil municipal par la résolution adoptée séance tenante.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'OCTROYER** à l'entreprise Great-West Life le contrat d'assurance collective au montant de **80 944,67 \$ taxes incluses**, le tout et en conformité avec le Règlement 2018-07 sur la gestion contractuelle ;

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles le présent contrat ;

**D'IMPUTER** ces dépenses aux postes budgétaires prévus à cet effet.

**ADOPTÉE.**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 1 AVRIL 2020**

2020-04-094

### **8.17 Adjudication du contrat de remplacement de la tôle du toit du garage municipal**

**Considérant** que la Municipalité de Mille-Isles a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le remplacement de la tôle du toit du garage municipal ;

**Considérant** que trois (3) entreprises ont été invitées à soumissionner sur le projet de remplacement de la tôle du toit du garage municipal ;

**Considérant** les résultats suivants :

Nom de l'entreprise	Coût
Toiturama Inc.	32 193 \$
Les constructions Yves Marien Inc.	37 428,96 \$
9381-6056 Québec Inc. Rénovation GLF	39 572,22 \$

**Considérant** la recommandation du directeur du Service des travaux publics monsieur Yves Latour, qui a effectué l'analyse de la conformité de la soumission la plus basse.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger (par voie téléphonique)

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Diane Bélair

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADJUGER** à l'entreprise Toiturama Inc. le contrat de remplacement de la tôle du garage municipal au montant de **32 193 \$ taxes en sus**, comme décrit au devis et en conformité avec le Règlement 2018-07 concernant la gestion contractuelle.

**QUE** l'entreprise Toiturama Inc. fournisse au directeur du Service des travaux publics, préalablement au début des travaux, la preuve que le matériel utilisé correspond aux exigences prévues au devis d'appel d'offres.

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles le présent contrat ;

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 23-04000-722.

**ADOPTÉE.**

2020-04-095

### **8.18 Avril mois de la jonquille**

**Considérant** que le cancer est la première cause de mortalité au Québec ;

**Considérant** que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies ;

**Considérant** que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 1 AVRIL 2020**

**Considérant** que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

**Considérant** que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer ;

**Considérant** que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer ;

**Considérant** que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie ;

**Considérant** que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Diane Bélair

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ENCOURAGER** la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer, plus particulièrement au mois d'avril, le mois de la jonquille.

**DE FAIRE** un don de 50 \$ à la Société canadienne du cancer.

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 02-11000-970.

**ADOPTÉE.**

2020-04-096

### **8.19 Représentant municipal auprès de Tricentris**

**Considérant** l'intérêt de s'assurer d'une intervention efficace en matière de gestion intégrée des déchets dont le dossier de collecte sélective, de tri et de mise en marché des matières recyclables ;

**Considérant** l'intérêt de mettre en commun un centre de tri régional avec les corporations municipales environnantes ;

**Considérant** le besoin de déléguer un représentant élu de la Municipalité au sein de Tricentris, centre de tri.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE NOMMER** madame la conseillère Diane Bélair à titre de représentante de la Municipalité de Mille-Isles, et s'il y a lieu, de membre du conseil d'administration de Tricentris, centre de tri.

**ADOPTÉE.**



No de résolution  
ou annotation

# Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 AVRIL 2020

**9. Période de questions**

Les personnes qui le désirent, adressent leurs questions au président de l'assemblée.

**10. Levée de la séance**

À **19h57**, l'ordre du jour est épuisé.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles

**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE CLORE** et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Directeur général et secrétaire-trésorier

Pierre-Luc Nadeau  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

Howard Sauvé  
Maire et  
président d'assemblée

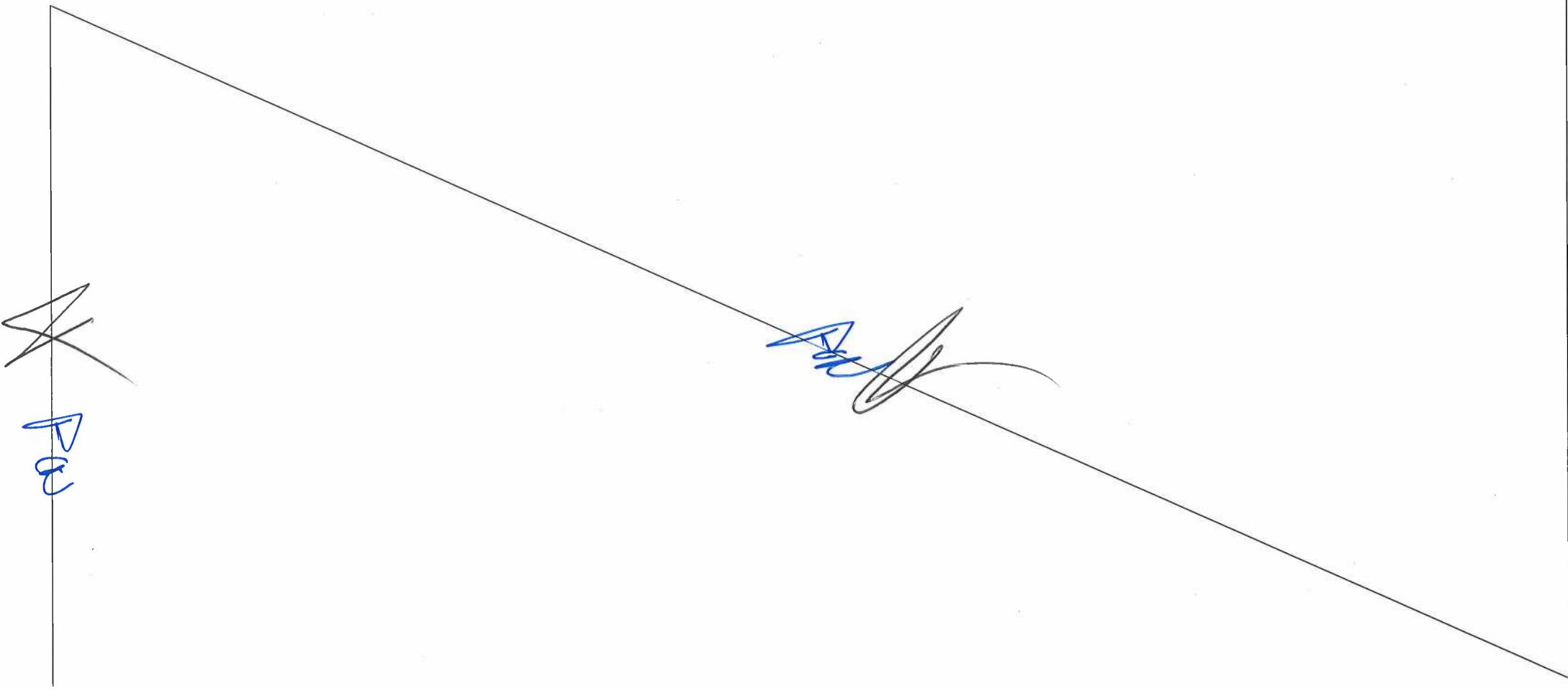
Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Howard Sauvé  
Maire et président d'assemblée

2020-04-097



No de résolution  
ou annotation



~~AB~~  
AB